



PREFET DE LA REGION AUVERGNE - RHONE - ALPES
PREFET DU RHONE

Formulaire de demande de carte mobilité inclusion de stationnement pour un organisme

La carte mobilité inclusion de stationnement peut être délivrée à un organisme/société/association assurant de transport collectif de personnes handicapées.

La carte délivrée aux organismes ne peut l'être que pour une durée d'un an à dix ans. Pour tout renouvellement – qui ne saurait être automatique – merci de nous retourner la carte périmée ; en cas de perte ou de vol, la copie de la plainte délivrée par le commissariat est à fournir.

La demande d'obtention de cette carte doit être adressée au préfet du département (articles L 241-3 et R 241-21 du code de l'action sociale et des familles).

Demander à remplir ci-dessous et à retourner à l'adresse suivante

**DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS,
ET DE LA COHÉSION SOCIALE AUVERGNE RHÔNE-ALPES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE DU RHÔNE**

**POLE HEBERGEMENT, LOGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
SERVICE PROTECTION DES PERSONNES VULNERABLES**

**Mission Handicap
33 RUE MONCEY
69421 LYON CEDEX 03**

Raison sociale de l'Organisme

Adresse : -----

Code Postal – Ville : -----

Numéro SIRET : -----

Activité principale de l'organisme : -----

Nature du public transporté : -----

Régularité du service de transport effectué : -----

Nom du responsable

Véhicule(s) concerné(s) : Marque, modèle, immatriculation (carte(s) grise(s) à joindre impérativement) :

1. -----

2. -----

3. -----

Date, cachet et signature de l'organisme demandeur :